

42, rue du Général de Larminat BP 56  
33035 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 56 00 04 00  
Fax : 05 56 00 04 57

**Groupe de subdivisions  
de la Gironde**

Affaire suivie par B. GATINEL  
Référence : BG/FG/GS33/EI/155/05  
N° GIDIC : 52.696

Bordeaux, le 11 février 2005

**BAGNERES BOIS**  
**10, Avenue Pascal Bagnères**

**33610 PIERROTON CESTAS**

**Rapport de présentation au  
Conseil Départemental d'Hygiène**

**Objet** : Modification des activités.

Par envoi en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004, Monsieur le Préfet de la Gironde nous a transmis, pour avis, une correspondance de la société BAGNERES BOIS à CESTAS, relative à des changements intervenus dans l'exercice de ses activités.

L'arrêté préfectoral n° 14024 du 17 novembre 1997 a autorisé la société à exploiter une unité d'écorçage, un atelier de travail du bois, un dépôt de bois, deux unités de traitement du bois utilisant des chlorophénols.

La société est aujourd'hui spécialisée dans le négoce de bois et dérivés, avec une partie traitement et petite transformation (rabotage).

A la suite de constats faits lors de l'inspection du site effectuée le 28 janvier 2004, le rapport DRIRE GS33/257/04 demandait à l'exploitant de déclarer au Préfet les modifications effectuées dans son exploitation.

L'exploitant a confirmé, dans sa transmission à Monsieur le Préfet du 10 novembre 2004, l'arrêt de l'utilisation des produits de traitement à base de chlorophénols, et l'arrêt de production de la scierie, se traduisant par :

- la suppression du parc à grumes avec écorceuse et convoyeur, des 2 unités de sciage, de l'unité de séchage au gaz, des stockages de produits connexes bois (copeaux et écorces),
- la diminution de la puissance électrique installée (450 kW à 80 kW),
- la transformation du bâtiment scierie désaffecté en bâtiment de stockage.

Les modifications d'activités décrites dans le courrier du 10 novembre 2004 ont donné lieu à une mise à jour du tableau de classement, adressée par l'industriel à l'Inspection des Installations Classées le 15 décembre 2004.

Ces modifications, induites au niveau du classement des activités, portent essentiellement sur :

- la suppression des rubriques :
  - 1131 2b : emploi ou stockage de substances et préparations liquides toxiques (chlorophénols),
  - 2260 2° : broyage, épluchage de substances végétales,
  - 211 B 1° : dépôt de gaz combustibles liquéfiés,
- le changement de régime de la rubrique 2410, qui ne relève plus que de la déclaration.

Ces modifications nécessitent d'être actées administrativement, conformément aux dispositions de l'article 18 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié.

En conséquence, nous proposons à l'avis du Conseil Départemental d'Hygiène, un projet d'arrêté complémentaire tenant compte du classement actuel des activités exercées sur le site.

**L'inspecteur des installations classées,**

**Signé**

**B. GATINEL**